

Publications des tribunaux

Publication du dispositif

L'auditeur du Tribunal militaire de division 2,

A vous:

Enriquez Alvaro, fils d'Alvaro Enriquez Martinez et d'Elsa Ramirez de Enriquez, né le 31 juillet 1977, à Bucaramanga/Colombie, originaire de Nyon, musicien, précédemment domicilié à 1110 Morges, place du Casino 2, actuellement sans domicile connu; précédemment sdt à cp car I/1, actuellement inapte au service;

vous êtes avisé que l'auditeur du Tribunal militaire de division 2 a rendu le 16 août 2002, une ordonnance de non-lieu:

1. L'enquête pénale militaire ordonnée le 20 décembre 2001 contre Enriquez Alvaro est clôturée par un non-lieu.
2. Les frais de l'enquête sont supportés par la Confédération.

La présente ordonnance de non-lieu deviendra définitive si dans les vingt jours dès sa publication elle n'a pas fait l'objet d'un recours adressé au major Fischer Marc, Etude Borel et Barbey, case postale 6045, 1211 Genève 11, avec indication des motifs et conclusions.

15 octobre 2002

Tribunal militaire de division 2:
Auditeur, major Fischer Marc

Publication du dispositif Enriquez Alvaro

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.10.2002
Date	
Data	
Seite	6116-6116
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 663

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.